

1

(N° 32.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1837.

Amendements au projet de loi relatif aux modifications au tarif des douanes.

ARTICLE DRAPS.

Je propose à l'amendement de M. Dechamps, l'article additionnel suivant :

Coating, bay, serge, flanelle, molleton et autres tissus similaires en laine, servant aux vêtements de l'homme, par 100 kilog. 150 fr.

CH. METZ.

J'ai l'honneur de proposer l'amendement suivant :

Draps, casimirs, péruviennes, circassiennes, castorines et autres tissus de laine non dénommés, à 250 fr. les 100 kilog.

Mérinos, flanelles, mousseline-laine, schall, à 200 fr.

Couvertures, tapis, bay, duffel, frise, serges et autres tissus similaires dont le mètre pèse plus de 750 grammes, à 150 fr. les 100 kilog.

F.-J. LARDINOIS.